

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-
ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.10
Divers. 7.10.1 dons et
legs

**Subvention
exceptionnelle
au profit de la Chorale Le
Chœur des Deux Amants**

DATE DE CONVOCATION
3 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **20**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-03-14

L'an deux mil vingt trois
le neuf mars à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUEY – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – M. PETIT – M. LEMAIRE – M JEANJEAN – Mme
CREVON – Mme DUCHEMIN – M. BULARD – M. BIGOT- Mme
BOSQUIER- M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à M GESLIN Francis
Mme DELOBEL à Mme MEZRAR
M. SACHOT à Mme BARRIERE
Mme QUOD-MAUGER à M GOMIS
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme VANDEL
M MIZABI à Mme MALINGE
M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUEY

Excusés

Mme DUVAL

M GESLIN Francis est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

Composé d'une cinquantaine de choristes amateurs, l'association Le Chœur des Deux Amants (groupe de Gospel) est dirigée par Céline Henry-Bravard. Elle offre, de façon régulière et à titre gracieux, des concerts aux spectateurs du territoire elbeuvien. Elle a donné son Concert du Nouvel An à l'Espace culturel Philippe Torreton, le dimanche 15 janvier 2023.

Aucun cachet n'étant réclamé pour l'association, afin de soutenir ses actions et son engagement sur l'animation culturelle du territoire, il est proposé que l'équivalent de la recette du Concert du Nouvel an, d'un montant de 2075€ (deux mille soixante quinze euros) soit reversée à hauteur de 50% à l'association Le Chœur des Deux Amants, soit un total de 1037,50€ (mille trente sept euros et cinquante centimes). Ce reversement doit prendre la forme d'une subvention exceptionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-03-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2023

Affichage : 22/03/2023

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1037,50€ à l'association Le Chœur des Deux Amants.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant

L'intérêt porté à l'association qui contribue à l'animation culturelle sur le territoire elbeuvien ;

Le concert du Nouvel An donné par le Chœur des Deux Amants le 15 janvier 2022 ;

Le montant de la recette du concert, soit 2075€ ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'accorder une subvention exceptionnelle de 1037,50€, soit 50% de la recette du concert du Nouvel An du 15 janvier 2023, à l'association Le Chœur des Deux Amants ;

Article 2 : d'inscrire la dépense au chapitre 65 du BP 2023.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-03-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2023

Affichage : 22/03/2023